

# Conditions générales de vente

Applicables à partir du 17 janvier 2026

## Objet

Les présentes conditions générales de ventes tiennent lieu de contrat entre :

Alexandre Calame  
Accompagnateur en Montagne  
3 bis Montée Mascarello  
06430 Tende  
SIRET : 94035908600011

1

Désigné dans ce document par « l'Accompagnateur en Montagne », d'une part, et le client d'autre part.

Toute inscription à une randonnée, ou commande d'une randonnée ou prestation, implique l'adhésion du client aux présentes conditions générales de vente.

## Prestations et conditions de réalisation

L'Accompagnateur en Montagne est, jusqu'à obtention du Diplôme d'Etat Alpinisme-Accompagnateur en Moyenne Montagne est reconnu par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes comme éducateur sportif stagiaire pouvant exercer contre rémunération sous l'autorité d'un tuteur (article R.212-4 du code du sport) les prérogatives d'encadrement de la randonnée pédestre en milieu montagnard hors enneigement, sur le Territoire Français et sans nuits en bivouac ou refuge non-gardé

Conformément aux prérogatives prévues par la loi, Il conçoit, organise, conduit et anime des sorties en milieu montagnard, à destination de tout public, tout au long de l'année, en randonnée pédestre, en trail, en marche nordique, en animation nature. Il conçoit les parcours en fonction des capacités et aptitudes des personnes encadrées. Il peut être amené à expliquer et partager ses connaissances sur le milieu montagnard, et plus généralement sur la faune, la flore, les cultures, les traditions et l'histoire des sites visités.

Les groupes encadrés ne pourront excéder 15 participants par Accompagnateur en Montagne. Il pourra être fait exception de cette limite uniquement avec l'accord explicite de l'Accompagnateur en Montagne. L'Accompagnateur en Montagne pourra

---

**Ce document est contractuel, merci d'en prendre connaissance en intégralité**

Alexandre Calame, Accompagnateur en Montagne. 0783961635. [a.calame.aem@outlook.fr](mailto:a.calame.aem@outlook.fr)  
3 bis Montée Mascarello, 06430 Tende. N° SIRET : 94 03 59 08 60 00 11  
[alexandre-calame-aem.fr](http://alexandre-calame-aem.fr)  
Responsabilité civile Professionnelle HDI n°76960765-30026  
Adhérent au Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne

imposer des groupes plus petits si elle estime que l'engagement de la sortie nécessite un encadrement plus important.

Préalablement à toute activité, il est essentiel :

- que le client informe l'Accompagnateur en Montagne de sa condition physique, d'éventuelles précautions, restrictions et contre-indications à la pratique de la randonnée pédestre

- que le client prenne connaissance des diverses informations fournies par l'Accompagnateur en Montagne pour s'équiper et se préparer au mieux.

Lors des activités sur le terrain, pour ne pas compromettre sa propre sécurité et celle du groupe, il est crucial :

- de se présenter avec l'équipement adéquat
- de respecter les consignes de l'Accompagnateur en Montagne

2

**L'Accompagnateur en Montagne se réserve à tout moment le droit de modifier l'itinéraire ou d'écourter la durée la randonnée afin de garantir la sécurité des clients en fonction :**

- des conditions météorologiques, ou nivologiques
- des aléas opérationnels et logistiques
- des conditions du terrain
- de l'état physique et/ou moral des participant.e.s
- de leur équipement (absence de matériel adapté compris)

Et ce sans modification de la tarification de la prestation.

## **Randonnées collectives à la journée à dates déterminées**

### **- Inscriptions**

La participation à une sortie collective implique une inscription préalable du client. Il doit fournir les informations nécessaires pour pouvoir être contacté : nom, prénom, numéro de téléphone mobile, adresse mail et postale. Ces informations seront utilisées pour l'organisation de la sortie.

### **- Paiement**

Le paiement peut s'effectuer avant la sortie par virement bancaire, ou sur place, au plus tard à la fin de la sortie en espèces, chèque bancaire ou chèque vacances ANCV papier

---

**Ce document est contractuel, merci d'en prendre connaissance en intégralité**

Alexandre Calame, Accompagnateur en Montagne. 0783961635. [a.calame.aem@outlook.fr](mailto:a.calame.aem@outlook.fr)  
3 bis Montée Mascarello, 06430 Tende. N° SIRET : 94 03 59 08 60 00 11  
[alexandrecalameaem.fr](http://alexandrecalameaem.fr)  
Responsabilité civile Professionnelle HDI n°76960765-30026  
Adhérent au Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne

## - Retard, désistement et annulation

En cas de désistement, ou de retard au rendez-vous, le client sera tenu d'informer L'Accompagnateur en Montagne.

En cas de retard supérieur à 15 minutes, l'Accompagnateur en Montagne se réserve le droit de considérer le retard comme un désistement pour ne pas pénaliser le reste du groupe.

Afin d'éviter de pénaliser le reste du groupe et/ou de ne pas mettre le groupe en danger, l'Accompagnateur en Montagne se réserve à tout moment le droit de refuser une personne qui n'aurait pas le niveau ou l'équipement requis pour la sortie prévue. Ces informations sont disponibles sur la fiche technique fournie le cas échéant ou sur le site internet de l'Accompagnateur en Montagne.

En cas de désistement du client le jour de la sortie, l'intégralité du prix de la sortie est dû, sauf cas de force majeure. Le client est informé que le mauvais temps n'est pas un cas de force majeure.

Toute activité interrompue ou abrégée du fait du participant pour quelque cause que ce soit ne saurait donner lieu à aucun remboursement

En cas d'annulation de la sortie par l'Accompagnateur en Montagne le client sera intégralement remboursé des sommes éventuellement déjà versées.

## Randonnées à l'engagement à la journée (à la demande du client)

### Devis

Pour toute commande de randonnée à l'engagement, un devis est établi et transmis gratuitement au client. Le devis comporte la liste des prestations proposées, les tarifs et les dates prévues pour l'exécution de ces prestations. Il est accompagné d'une fiche technique décrivant la randonnée et le matériel nécessaire.

### Confirmation

Afin de confirmer sa commande, le client devra signer le devis, le renvoyer à l'Accompagnateur en Montagne par voie électronique ou par courrier postal et verser un acompte de 30% du montant de la prestation.

---

**Ce document est contractuel, merci d'en prendre connaissance en intégralité**

Alexandre Calame, Accompagnateur en Montagne. 0783961635. [a.calame.aem@outlook.fr](mailto:a.calame.aem@outlook.fr)  
3 bis Montée Mascarello, 06430 Tende. N° SIRET : 94 03 59 08 60 00 11  
[alexandrecalameaem.fr](http://alexandrecalameaem.fr)  
Responsabilité civile Professionnelle HDI n°76960765-30026  
Adhérent au Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne

A compter de la réception du devis signé et du versement de l'acompte, l'Accompagnateur en Montagne s'engage à exécuter les prestations figurant sur le devis.

## Paielement

Lors de la réalisation des prestations, le client devra s'acquitter des sommes restantes dues. Une facture lui sera remise par la suite.

Les prestations peuvent être payées en espèces, virement bancaire, chèque bancaire ou chèque vacance ANCV papier.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

4

## Annulation par l'Accompagnateur en Montagne

Pour toute annulation de commande du fait de l'Accompagnateur en Montagne ou des conditions météorologiques et/ou nivologiques, le client se verra intégralement remboursé de toutes les sommes déjà versées.

L'Accompagnateur en Montagne se réserve à tout moment le droit de refuser la participation d'une personne qui n'aurait pas le niveau ou l'équipement requis pour la sortie prévue, et ce sans modification du tarif de la prestation.

Ces informations sont disponibles sur la fiche technique fournie le cas échéant ou sur le site internet de l'Accompagnateur en Montagne.

## Annulation par le client

En cas d'annulation par le client :

- Plus de 72 heures avant le début de la randonnée : l'acompte versé est remboursé
- Moins de 72 heures avant le début de la randonnée : l'acompte versé n'est pas remboursable
- Le jour de la randonnée : le prix complet de la prestation figurant sur le devis signé est dû

Toute activité interrompue ou abrégée du fait du participant pour quelque cause que ce soit ne saurait donner lieu à aucun remboursement

## Droit de rétractation

Suivant l'alinéa 12 de l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations fournies par l'Accompagnateur en Montagne

---

**Ce document est contractuel, merci d'en prendre connaissance en intégralité**

Alexandre Calame, Accompagnateur en Montagne. 0783961635. [a.calame.aem@outlook.fr](mailto:a.calame.aem@outlook.fr)  
3 bis Montée Mascarello, 06430 Tende. N° SIRET : 94 03 59 08 60 00 11  
[alexandrecalameaem.fr](http://alexandrecalameaem.fr)  
Responsabilité civile Professionnelle HDI n°76960765-30026  
Adhérent au Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne

### Mise à disposition de matériel

L'Accompagnateur en Montagne peut mettre du matériel à la disposition du client. Il ne s'agit pas d'une prestation facturée mais d'une mise à disposition.

Ce matériel est régulièrement vérifié et entretenu. Il est réputé être en parfait état d'usage au moment de la sortie.

Une fois le matériel confié au client, ce dernier en prend la responsabilité. Il s'engage alors à l'utiliser pour la seule destination pour lequel il est prévu, dans des conditions normales, en respectant scrupuleusement les consignes données par l'Accompagnateur en Montagne .

Si, à la suite d'un mauvais usage manifeste ou d'une négligence de la part du client, le matériel qui lui a été confié se retrouve dégradé, détruit ou perdu, les frais de remise en état ou de remplacement de ce matériel seront intégralement à la charge du client.

### Assurances et responsabilité

L'Accompagnateur en Montagne a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle n° 76960765-30026 auprès de HDI Global SE Tour Trinity, 1 bis Place de la Défense - CS 20298, 92035 Paris La Défense Cedex.

De son côté, le client doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile, et le cas échéant une assurance invalidité décès pour être couvert en cas d'incident impliquant sa responsabilité, ou en cas d'accident.

L'Accompagnateur en Montagne ne peut être tenu responsable d'une imprudence individuelle ou d'une négligence concernant l'équipement, la préparation physique, les problèmes de santé, les faiblesses physiques des participants au cours des activités.

L'Accompagnateur en Montagne n'est pas responsable des conditions extérieures à l'activité (météo, animaux, etc.)

L'Accompagnateur en Montagne ne pourra être tenu responsable des accidents ou incidents intervenant lors des déplacements du participant avec sa voiture personnelle ou lors du stationnement de son véhicule pendant l'activité.

L'Accompagnateur en Montagne n'est pas habilité « Surveillant de Baignade ». Lors de baignades dans des rivières ou des lacs, chaque participant se baigne sous sa propre responsabilité.

-----

**Ce document est contractuel, merci d'en prendre connaissance en intégralité**

Alexandre Calame, Accompagnateur en Montagne. 0783961635. [a.calame.aem@outlook.fr](mailto:a.calame.aem@outlook.fr)  
3 bis Montée Mascarello, 06430 Tende. N° SIRET : 94 03 59 08 60 00 11  
[alexandrecalameaem.fr](http://alexandrecalameaem.fr)  
Responsabilité civile Professionnelle HDI n°76960765-30026  
Adhérent au Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne

En cas d'accompagnement de mineurs par l'Accompagnateur en Montagne, aucune baignade ne sera autorisée, exceptée sous la responsabilité de leurs responsables légaux.

## Réclamations

Toute réclamation, pour inexécution ou mauvaise exécution de la prestation d'encadrement notamment, peut être portée par le Client par email ou courrier postal. Il est vivement recommandé au Client d'étayer sa réclamation de tout élément et preuve factuels pour que, le cas échéant, en cas de constat de manquement par l'Accompagnateur en Montagne à ses obligations un dédommagement puisse être étudié.

À défaut d'accord entre l'Accompagnateur en Montagne et le Client, ce dernier pourra recourir à une procédure de médiation conventionnelle en soumettant le différend qui l'oppose à l'Accompagnateur en Montagne au médiateur suivant :

*Société Médiation Professionnelle - Alteritae*  
*www.mediateur-consommation-smp.fr*  
*5, rue Salvaing*  
*12000 Rodez*

Quel que soit le moyen utilisé pour saisir le médiateur, la demande du Client devra contenir les éléments suivants : ses coordonnées postales, email et téléphoniques ainsi que les nom et adresse complets de l'Accompagnateur en Montagne, un exposé succinct des faits, et la preuve des démarches préalables auprès de l'Accompagnateur en Montagne.

## Droit à l'image

L'Accompagnateur en Montagne se réserve le droit d'utiliser toutes les images ou photographies prises lors des activités à des fins de promotion sur son site web et sur ses réseaux sociaux, sauf demande expresse d'un.e participant.e.

## Informations légales

Vous disposez d'un droit d'accès de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles (art. 38 et suiv. de la Loi du 08.01.1978 modifiée).

---

**Ce document est contractuel, merci d'en prendre connaissance en intégralité**

Alexandre Calame, Accompagnateur en Montagne. 0783961635. [a.calame.aem@outlook.fr](mailto:a.calame.aem@outlook.fr)  
3 bis Montée Mascarello, 06430 Tende. N° SIRET : 94 03 59 08 60 00 11  
[alexandrecalameaem.fr](http://alexandrecalameaem.fr)  
Responsabilité civile Professionnelle HDI n°76960765-30026  
Adhérent au Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne